



ÉCOLE DE DROIT
Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES**
Année universitaire 2025-2026

Master ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Parcours 1 : ASS - Administration du secteur social

Parcours 2 : MASS - Management et administration du secteur social - 2e année

Parcours 3 : AES - Administration des établissements de santé

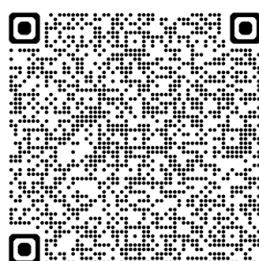
Parcours 4 : MAES - Management et administration des établissements de santé - 2e année

Conseil de Gestion : 8 septembre 2025



Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 09 septembre 2025

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Agnès ROCHE - agnes.roche@uca.fr

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Administration du secteur social	Agnès ROCHE Marion GABORIAU Sandrine LAQUIT	agnes.roche@uca.fr marion.gaboriau@uca.fr sandrine.fesland_laquit.uca.fr
Management et administration du secteur social		
Administration des établissements de santé		
Management et administration des établissements de santé		

Contact en scolarité : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	<p>Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement.</p> <p>Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées.</p> <p>Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.</p>
Assiduité aux TD	<p>Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement.</p> <p>Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées.</p> <p>Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.</p>
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	<p>Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h.</p> <p>Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante.</p> <ul style="list-style-type: none"> -30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures -1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	<p>En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant sera considéré comme défaillant.</p> <p>En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution l'étudiant sera déclaré défaillant.</p>

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M1 AES parcours AES	1 mois	Avant le 30 septembre N+1
M1 AES parcours ASS	1 mois	
M2 AES parcours AES	2 mois	
M2 AES parcours MAES	2 mois	
M2 AES parcours ASS	2 mois	
M2 AES parcours MASS	2 mois	

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : Agnès ROCHE ; Marion GABORIAU ; Sandrine LAQUIT

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1 - Parcours Administration du secteur social				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	

Master 1 - Parcours Administration des établissements de santé				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	

Master 2 - Parcours Administration du secteur social				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	
B	UE1-UE2-UE3	30	X	

Master 2 - Parcours Administration des établissements de santé				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	

Master 2 - Parcours Management et Administration du secteur social				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	
B	UE1-UE2-UE3	30	X	

Master 2 - Parcours Management et Administration des établissements de santé				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	

MASTER 1 - Parcours Administration du secteur social

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

54 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : Fondamentaux juridiques	9												
		EC 1 : Droit approfondi du travail		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	E	1H	1	O	15 min
		EC 2 : Droit de la sécurité sociale		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	E	1H	1	O	15 min
		EC 3 : Droit de la sécurité sociale - TD		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	M		1	M	
		UE 2 : Questions sanitaires et sociales 1	9												
		EC 1 : Grands enjeux de la protection sanitaire et sociale		90	EvC	100	2	E et/ou O		1	E	1H	1	E	1H
		EC 2 : Grands enjeux de la protection sanitaire et sociale - TD													
		UE 3 : Politiques publiques	6												
		EC 1 : Politiques publiques		60	EvC	100	2	E et/ou O		1	E	1H	1	E	1H
		EC 2 : Politiques publiques - TD													
		UE 4 : Professionnalisation	6												
		EC 1 : Techniques d'enquêtes		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 2 : Communication orale		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	O		1	O	20 min
		EC 3 : Initiation à la recherche													
			30												
		UE 1 : Cadres juridiques et comptables	9												
		EC 1 : Droit de la responsabilité administrative		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	E	1H	1	E	1H
		EC 2 : Gestion financière et comptable des organisations		60	EvC	100	2	E		1	E	1H	1	E	1H
		EC 3 : Gestion financière et comptable des organisations - TD													

	UE 2 : Questions sanitaires et sociales 2	12												
2 B	EC 1 : Système de protection sociale en Europe		60	EvC	100	2	E et/ou O		1	E	1H	1	E	1H
	EC 2 : Système de protection sociale en Europe - TD													
	EC 3 : Analyse des comportements déviants													
	EC 4 : L'intervention sociale : histoire, sociologie, organisation													
	UE 3 : Professionnalisation	6												
	EC 1 : Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire)		60	EvT	0	1	M et/ou S						1	M
	UE 4 : Anglais	3												
	EC 1 : Anglais		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	O	20 min	1	O	20 min
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ;

A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 - Parcours Administration du secteur social

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : **48** crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance	
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
3	A	UE 1 : Questions sociales	9											
		EC 1 : Acteurs du social		40	EvC	100	2	E		1	M			
		EC2 : Psychosociologie du travail		50	EvC	100	2	E et/ou O		1	M			
		UE 2 : Outils de gestion du secteur sanitaire et social	9											
		EC 1 : Analyse financière		30	EvC	100	2	E		1	E	1H		
		EC 2 : GRH		60	EvC	100	2	E et/ou O		1	M			
		EC 3 : GRH - TD												
		UE 3 : Outils de professionnalisation	9											
		EC 1 : Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur social 1		30	EvC	100	2	E		1	M			
		EC 2 : Techniques d'enquêtes		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	M			
		EC 3 : Note de synthèse dans le secteur social		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	M			
		UE 4 : Anglais	3											
		EC 1 : Anglais		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	O	20 min		
			30											
		UE 1 : Insertion, famille, dépendance et action publique	12										Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)	
		EC 1 : Enfance, famille et action publique		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	M			
		EC 2 : Enfance, famille et action publique - TD												

4 B	EC 3 : Handicap, vieillesse et action publique		60	EvC	100	2	E et/ou O		1
	EC 4 : Approche sociale du handicap et de la vieillesse							M	
	EC 5 : Exclusion, insertion et action publique		30	EvC	100	2	E et/ou O		1
	EC 6 : Exclusion, insertion et action publique							M	
	TD								
	UE 2 : Recherche et pratique professionnelle	6							
	EC 1 : Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur social 2		30	EvC	100	2	E		1
	EC 2 : Communication orale dans le secteur social		30	EvC	100	2	E et/ou O		1
	UE 3 : Stage	12							
	EC 1 : Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire)		120	EvT	0	1	M et/ou S		
		30							

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ;

A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 - Parcours Management et administration du secteur social

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

48 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	UE 1 : Questions sociales	9												
		EC 1 : Acteurs du social		40	EvC	100	2	E		1	M				
		EC2 : Psychosociologie du travail		50	EvC	100	2	E et/ou O		1	M				
		UE 2 : Outils de gestion du secteur sanitaire et social	9												
		EC 1 : Analyse financière		30	EvC	100	2	E		1	E	1H			
		EC 2 : GRH		60	EvC	100	2	E et/ou O		1	M				
		EC 3 : GRH - TD													
		UE 3 : Outils de professionnalisation	9												
		EC 1 : Management opérationnel dans le secteur sanitaire et social 1		90	EvC	100	2	E et/ou O		1	M				
4	B	UE 4 : Anglais	3												
		EC 1 : Anglais		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	O	20 min			
			30												
		UE 1 : Insertion, famille, dépendance et action publique	12												
		EC 1 : Enfance, famille et action publique		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	M				
		EC 2 : Enfance, famille et action publique - TD													
		EC 3 : Handicap vieillesse action publique		60	EvC	100	2	E et/ou O		1	M				
		EC 4 : Approche sociale du handicap et de la vieillesse													
		EC 5 : Exclusion, insertion et action publique		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	M				

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

	EC 6 : Exclusion, insertion et action publique - TD										
	UE 2 : Outils de professionnalisation	6									
	EC 1 : Management opérationnel dans le secteur sanitaire et social 2		60	EvC	100	2	E et/ou O		1	M	
	UE 3 : Stage	12									
	EC 1 : Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire)		120	EvT	0	1	M et/ou S				
		30									

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ;
A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 1 - Parcours Administration des établissements de santé

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

54 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : Fondamentaux juridiques	9												
		EC 1 : Droit approfondi du travail		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	E	1H	1	O	15 min
		EC 2 : Droit de la sécurité sociale		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	E	1H	1	O	15 min
		EC 3 : Droit de la sécurité sociale - TD		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	M		1	M	
		UE 2 : Questions sanitaires et sociales 1	9												
		EC 1 : Grands enjeux de la protection sanitaire et sociale		90	EvC	100	2	E et/ou O		1	E	1H	1	E	1H
		EC 2 : Grands enjeux de la protection sanitaire et sociale - TD													
		UE 3 : Politiques publiques	6												
		EC 1 : Politiques publiques		60	EvC	100	2	E et/ou O		1	E	1H	1	E	1H
		EC 2 : Politiques publiques - TD													
		UE 4 : Professionnalisation	6												
		EC 1 : Techniques d'enquêtes		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 2 : Communication orale		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	O	20 min	1	O	20 min
		EC 3 : Initiation à la recherche													
			30												
		UE 1 : Cadres juridiques et comptables	9												
		EC 1 : Droit de la responsabilité administrative		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	E	1H	1	E	1H
		EC 2 : Gestion financière et comptable des organisations		60	EvC	100	2	E		1	E	1H	1	E	1H
		EC 3 : Gestion financière et comptable des organisations - TD													

	UE 2 : Questions sanitaires et sociales 2	12												
2 B	EC 1 : Système de protection sociale en Europe		60	EvC	100	2	E et/ou O		1	E	1H	1	E	1H
	EC 2 : Système de protection sociale en Europe - TD		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	E	1H	1	E	1H
	EC 3 : L'organisation sanitaire		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	E	1H	1	E	1H
	EC 4 : Analyse des comportements déviants													
	UE 3 : Professionnalisation	6												
	EC 1 : Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire)		60	EvT	0	1	M et/ou S					1	M	
	UE 4 : Anglais	3												
	EC 1 : Anglais		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	O	20 min	1	O	20 min
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ;

A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 - Parcours Administration des établissements de santé

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

48 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance	
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
3	A	UE 1 : Administration des établissements sanitaires	9											
		EC 1 : Les établissements de santé		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	M			
		EC 2 : Financement des établissements de santé		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	M			
		EC 3 : Responsabilité des établissements		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	M			
	A	EC 4 : Responsabilité des établissements - TD												
		UE 2 : Outils de gestion du secteur sanitaire et social	9											
		EC 1 : Analyse financière		30	EvC	100	2	E		1	E	1H		
		EC 2 : GRH		60	EvC	100	2	E et/ou O		1	M			
		EC 3 : GRH - TD												
		UE 3 : Outils de professionnalisation	9											
		EC 1 : Note de synthèse dans le secteur sanitaire		30	EvC	100	2	E		1	M			
		EC 2 : Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur sanitaire 1		30	EvC	100	2	E		1	M			
		EC 3 : Techniques d'enquêtes		30	EvC	100	2	E		1	M			
		UE 4 : Anglais	3											
		EC 1 : Anglais		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	O	20 min		
			30										Oral transversal portant sur les matières non validées	

4 B	UE 1 : Outils de direction	6								
	EC 1 : Droits et devoirs des patients et praticiens		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	M
	EC 2 : Droits et devoirs des patients et praticiens - TD									
	EC 3 : Certification, évaluation, qualité		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	M
	EC 4 : Certification, évaluation, qualité - TD									
	UE 2 : Action de l'Etat	6								
	EC 1 : Handicap, vieillesse et action publique		60	EvC	100	2	E et/ou O		1	M
	EC 4 : Approche sanitaire du handicap et de la vieillesse									
	UE 3 : Recherche et pratique professionnelle	6								
	EC 1 : Communication orale dans le secteur sanitaire		30	EvC	100	2	O		1	O
	EC 2 : Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur sanitaire 2		30	EvC	100	2	E		1	M
	UE 4 : Stage	12								
	EC 1 : Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire)		120	EvT	0	1	M et/ou S			
		30								

(hors rapport de stage,
mémoire, soutenance)

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ;

A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 - Parcours Management et administration des établissements de santé

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

48 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance	
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
3	A	UE 1 : Administration des établissements sanitaires	9											
		EC 1 : Les établissements de santé		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	M			
		EC 2 : Financement des établissements de santé		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	M			
		EC 3 : Responsabilité des établissements		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	M			
		EC 4 : Responsabilité des établissements - TD												
		UE 2 : Outils de gestion du secteur sanitaire et social	9											
		EC 1 : Analyse financière		30	EvC	100	2	E		1	E	1H		
		EC 2 : GRH		60	EvC	100	2	E et/ou O		1	M			
		EC 3 : GRH - TD												
		UE 3 : Outils de professionalisation	9											
		EC 1 : Management opérationnel dans le secteur sanitaire et social 1		90	EvC	100	2	E et/ou O		1	M			
		UE 4 : Anglais	3											
		EC 1 : Anglais		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	O	20 min		
			30											
		UE 1 : Outils de direction	6											
		EC 1 : Droits et devoirs des patients et praticiens												

Oral transversal portant
sur les matières non
validées (hors rapport de
stage, mémoire,
soutenance)

			30	EvC	100	2	E et/ou O		1	M	
		EC 2 : Droits et devoirs des patients et praticiens - TD									
		EC 3 : Certification, évaluation, qualité	30	EvC	100	2	E et/ou O		1	M	
		EC 4 : Certification, évaluation, qualité - TD									
4	B	UE 2 : Action de l'Etat	6								
		EC 1 : Handicap, vieillesse et action publique									
		EC 4 : Approche sanitaire du handicap et de la vieillesse	60	EvC	100	2	E et/ou O		1	M	
		UE 3 : Outils de professionnalisation	6								
		EC 1 : Management opérationnel dans le secteur sanitaire et social 2	60	EvC	100	2	E et/ou O		1	M	
		UE 4 : Stage	12								
		EC 1 : Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire)	120	EvT	0	1	M et/ou S				
			30								

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ;

A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MODULE RESPONSABILITES SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES (RSE)

DEVELOPPEMENT DURABLE (DD) & VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES (VSS)

Ce module permet d'obtenir ou de compléter une base de connaissances commune à tous les étudiants de 1^{er} cycle de l'UCA concernant les aspects pluridisciplinaires des Responsabilités Sociétales et Environnementales (RSE), du Développement Durable (DD) et des Violences Sexistes et Sexuelles (VSS). Selon la note obtenue, la validation du module peut également permettre d'obtenir un badge avec une reconnaissance UCA exploitable dans les CV et sur les différents réseaux professionnels.

1- Rappel des Objectifs :

- Donner un socle solide et partagé sur les enjeux RSE, DD et VSS
- Aborder les notions RSE, DD et VSS dans une démarche interdisciplinaire sous différentes formes de supports pédagogiques innovants.

2-Modalités de dispense et de validation :

- Module **entièrement en ligne** sur la plateforme Moodle
- Module obligatoire de **24 h composé de 7 axes**
- Validation de chaque axe par un test de positionnement qu'il est possible de recommencer jusqu'à obtention d'une note minimale de 12/20. La validation d'un axe ouvre l'accès à l'axe suivant. La validation des 7 axes entraîne la validation du module Responsabilités Sociétales et Environnementales.

3- Configuration :

Dans la plupart des formations, ce module est intégré dans la maquette sans suppression de cours existants. Ces heures sont ajoutées en plus du volume horaire actuel ou intégrées au sein d'une UE déjà existante (ex : au sein d'une UE transversale : PPP ; MTU, O2i ; recherche documentaire...)

4-Modalités d'évaluation 2025-2026 :

Formation	Niveau d'études	Intégration dans la maquette	Conséquence sur la poursuite d'études ou la diplomation	Obtention de l'open badge
Licence DEUST	Obligatoire en N1 Obligatoire en N2 sauf si validé lors du N1	Oui en N1	Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJRSE) »	Obtention de l'open badge niveau 1 Développement Durable si module validé avec au moins 16/20 de moyenne
	Obligatoire en N3 sauf si validé lors du N1 ou du N2		Si non validé, pas de diplomation de licence / DEUG / DEUST	
LAS et LAR	Obligatoire en N1 Si non validé en N1, doit être validé pendant le N2	Oui en N1	<p>La non-validation du module n'empêche pas de candidater aux études de santé ou paramédicales.</p> <p>Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJ RSE) »</p> <p>Attention en LAS 3 ou LAR 3 la non validation du module n'empêche pas la candidature mais ne permet pas d'obtenir la diplomation licence.</p>	Obtention de l'open badge niveau 1 Développement Durable si module validé avec au moins 16/20 de moyenne
PASS - Portail Réadaptation	Module mis à disposition sans obligation de validation	Non	Si non validé, l'étudiant qui accède à une licence devra valider le module en N2	
BUT	Lorsque c'est possible, le module est intégré aux maquettes, sans impact pour la validation de l'année. Concernant les BUT dans lesquels le module n'a pas pu être intégré, les enseignements en ligne seront mis à disposition des étudiants tout au long de leur premier cycle de formation afin qu'ils le valident à leur convenance. Les étudiants de BUT 3 n'ayant pas encore validé le module au cours de leurs années universitaires précédentes devront le valider avant la fin de leur année de BUT 3.			

ETUDIANTS INTERNATIONAUX

ENSEIGNEMENTS DE LANGUES EN LICENCE

Il est proposé un renforcement en langue française avec crédits aux étudiants internationaux souhaitant approfondir leurs connaissances et optimiser leurs chances de réussite en licence.

Dans le cas où ces étudiants choisiraient cette possibilité, il en est fait mention dans leur contrat pédagogique. Pour les étudiants en parcours adapté, ce renforcement est obligatoire.

Le choix des cours se fait auprès de la scolarité du Centre FLEURA (Français Général ou Compétences spécifiques)

1^{ER} NIVEAU DE LICENCE

3 crédits sont attribués au semestre 2 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

L'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2^{nde} chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

2^{EME} NIVEAU DE LICENCE

3 crédits par semestre sont attribués aux semestres 3 et 4 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

Pour chacun des deux semestres, l'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2^{nde} chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

3^{EME} NIVEAU DE LICENCE

3 crédits par semestre sont attribués aux semestres 5 et 6 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

Pour chacun des deux semestres, l'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2^{nde} chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

Les étudiants de niveau B1 et plus ont également la possibilité de choisir l'UE libre Français Langue Etrangère – FLE affectée de 3 crédits au semestre 6 de 36h.